

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2594**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2594**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et de sa convention locale d'application pour Saint Genis Laval, des actions de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis 2004 sur les quartiers des Collonges et des Barolles.

Les actions engagées sur 2011 dans le cadre de la GSUP répondent aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des actions de sur-entretien des espaces extérieurs et des parties communes,
- poursuivre le partenariat engagé dans une démarche de qualité pour favoriser le repérage des dysfonctionnements et la réactivité d'intervention,
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- améliorer le respect du cadre de vie par la mise en œuvre de mesures de communication et de sensibilisation en direction des habitants.

Pour l'année 2011, le coût global des opérations GSUP présentées dans le tableau ci-annexé, est estimé à 125 355 € TTC, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 43 210 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Genis Laval pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 210 € au profit de la commune de Saint Genis Laval,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la commune de Saint Genis Laval définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 2297 selon l'échéancier suivant :

- 21 605 € en 2011,

- 21 605 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**